

La Lettre de XVI ^e **DEMAIN**

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 121 Avril 2007

À SIGNALISATION EXCESSIVE, COMPORTEMENT ABSURDE

Plusieurs pays européens, Allemagne, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, ... font des expérimentations de « rues nues »depuis plus de trois ans pour réduire la signalisation en ville.

Selon certains ingénieurs européens, une pléthore de panneaux créerait la confusion. Les automobilistes seraient plus prudents sur les voies qui ne comporteraient que les informations essentielles.

Ainsi, le concept oblige les automobilistes à se comporter à l'égard des autres de manière plus civilisée et responsable.

Par ailleurs, l'esthétique des rues n'ont qu'à gagner à la réduction d'une signalisation excessive.



À Paris, la réflexion et l'expérimentation ne sont manifestement pas engagées. Depuis quelques années, nous assistons dans nos quartiers à une multiplication des feux rouges, des panneaux, des marquages au sol ...

Les pouvoirs publics n'ont pas les moyens de faire respecter cette signalisation excessive, ce qui incite la population à les enfreindre. L'exemple le plus flagrant est donné par les panneaux d'interdiction de stationnement avec enlèvement immédiat, généralement inopérant.

On peut aussi constater une circulation beaucoup plus fluide, moins heurtée et plus lente à certains carrefours quand les feux deviennent clignotants, preuve de leur inutilité.

Le concept de « rues nues » suppose le dégagement de nos carrefours des véhicules en stationnement irrégulier et une intransigeance des pouvoirs publics quant à l'application des règles.

Il restera bien évidemment à maintenir sur les grands axes de circulation une signalisation lumineuse de régulation dont on pourra difficilement s'affranchir.

Le concept de quartiers tranquilles, devenus quartiers verts, qui consiste à rejeter égoïstement les problèmes chez le voisin, pourrait évoluer vers un concept de « rues nues », certainement plus adapté à une notion de quartier agréable à vivre.

La recherche de la qualité de vie dans nos quartiers doit conduire à explorer les idées que nos voisins étudient.

Expérimentons la signalisation réduite pour engendrer des comportements responsables et vérifions les retombées positives autant sur la qualité de vie que sur la sécurité.

Claude Muyard Président

« PROTECTION VILLE DE PARIS »

PVP: une nouvelle disposition du PLU

7/13, RUE DES BAUCHES

La rue des Bauches commence au 43, rue de Boulainvilliers et finit au 1, rue Gustave Zédé.

Cette rue fut, jusqu'en 1856, l'ancien sentier des Bauches, du nom d'un lieu-dit.

En 1938, elle a perdu sa section comprise entre les rues Gustave-Zédé et Pajou, que l'on a ajoutée à la rue du Général-Aubé.

Du 7 au 13, plusieurs petites maisons construites avant l'annexion donnent un charme provincial à cet endroit. Signalons la présence intéressante de la végétation dans une voie non plantée.



7 À 9, RUE BENOUVILLE

Immeubles de rapport de la Belle-Époque en pierre de taille en retrait d'alignement sur la rue dégageant une cour.

Deux entrées symétriques encadrent la façade.

Le porche au n° 7 est signé des architectes Molinié et Nicod et le n°9, correspondant au corps d'habitation principal, est signé de l'architecte A. Bérard en 1885.

40, RUE BOILEAU

Hôtel particulier situé dans le Hameau Boileau construit pour le peintre Lucien Simon en 1907 par les architectes Joachim Richard et Eugène Audigier.

Il présente une architecture originale avec des accents vénitiens et mozarabes interprétés dans un registre Art Nouveau.

Sa structure originale en béton armé permet de libérer de tout support intermédiaire l'intérieur qui n'est plus découpé que par un simple cloisonnement : c'est la voie ouverte au « plan libre ».

Le décor arabisant des grès flammés de Gentil et Bourdet qui souligne les lignes de force prédisposait cet hôtel à son utilisation actuelle d'ambassade d'Algérie.



Recours du préfet de Paris contre le PLU

Le Préfet de Paris a engagé un recours contre le PLU de Paris sur ces protections patrimoniales dont les critères ne proposent aucune contrepartie aux propriétaires de ces immeubles « protégés ».

Il a aussi contesté le dispositif de sauvegarde des rez-de-chaussée commerciaux et artisanaux qui interdit de changer la destination des locaux.

Les motifs soulevés par le Préfet et l'argumentaire juridique développé semblent très solides.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

RECOURS CONTRE LE PLU

La Coordination a pris la décision de déposer un recours devant le Tribunal Administratif contre le PLU de Paris, aux motifs que les protections contre de futures constructions dans le Bois de Boulogne sont fallacieuses et que plusieurs projets annoncés par la Ville sont incompatibles avec ce même PLU, comme l'extension de Roland-Garros, la transformation de Jean-Bouin, le centre d'art LVMH au Jardin d'Acclimatation, des équipements sportifs sur la pelouse d'Auteuil...etc...etc...

A cet effet, la Coordination a mandaté un avocat. Un mémoire a été déposé en Janvier.

Les dix neuf associations, de Paris, de Boulogne et de Neuilly, composant la « Coordination » financent cette action judiciaire. En effet si la justice est gratuite, les auxiliaires de justice, eux, ne le sont pas.

Aussi tous les soutiens seront les bienvenus de la part de nos lecteurs, s'ils trouvent que notre action va dans le sens de la préservation du Bois et de la qualité de vie de Paris et de son agglomération.

Les chèques, libellés à : « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne » sont à envoyer à notre trésorier, M. Pierre Soulat, 5, rue du Commandant-Guilbaud 75016 Paris.

Avec nos remerciements anticipés.

François Douady Président de la « Coordination » Vice-président de XVI^e DEMAIN

CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ

Le Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 16^e arrondissement s'est réuni le 26 janvier 2007 sous la présidence de M. Taittinger.

Le commissaire divisionnaire du commissariat central du 16^e, M. Jean-Luc Mercier, a fait le point sur le Contrat Local de Sécurité. Les résultats 2006 sont satisfaisants : la délinquance locale a baissé de 3 %. Cambriolages, vols de véhicules et dégradations diverses sont en baisse. En revanche, vols à la roulotte et délinquance violente connaissent une augmentation.

La délinquance des mineurs a été abordée avec une magistrate présente à la réunion, Mme Nathalie Beccache qui dirige le Parquet des mineurs. Le statut des mineurs est régi par l'ordonnance de 1945 qui prévoit qu'en dessous de 16 ans un mineur ne peut être mis en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire, sauf en cas de crime (viol, braquage, crime de sang).

A Paris, le Parquet des mineurs comprend huit magistrats pour traiter les quelques 20 000 procédures par an. Actuellement un tiers des déférés mineurs sont des jeunes d'Europe de l'Est.

Le 16° ne fait pas partie des arrondissements les plus touchés par ce type de délinquance. Il ne faut toutefois pas hésiter à contacter le Parquet pour signaler, notamment dans les établissements scolaires, des faits qualifiables pénalement permettant aux autorités de réagir. Une convention doit très prochainement être signée entre le Parquet de Paris, le Rectorat de Paris et la police urbaine de proximité qui améliorera sensiblement la coopération entre ces institutions.

CALENDRIER des MATCHES au PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 7 avril	PSG / Le Mans	Samedi 21 avril	PSG / Nantes	Samedi 5 mai	PSG / Lyon
Samedi 19 mai	PSG/ Troyes	Samedi 23 juin	Concert (Muse)	Samedi 30 juin	Concert (Genesis)

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34)

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean-Bouin

Date	Équipe	Date	Équipe	Date	Équipe
Vendredi 6 ou Samedi 7 avril	BRIVE	Vendredi 27 ou Samedi 28 avril	MONTAUBAN	Vendredi 11 ou Samedi 12 mai	PERPIGNAN

ROLAND-GARROS PEUT-IL RESTER DANS PARIS?

L'extension de Roland Garros semble nécessaire :

Le tournoi du Grand Chelem se déroule à Flushing Meadow prés de New York sur environ 25 hectares. On retrouve la même surface à Wimbledon près de Londres, ainsi qu'à Melbourne.

La Fédération Française de Tennis ambitionne, à juste titre, de disposer d'une surface équivalente. En 1992, elle est passée de six à huit hectares au détriment du Bois de Boulogne.

En 2003, à l'occasion de la candidature de Paris pour les JO de 2012, la FFT a essayé d'annexer huit hectares supplémentaires du Bois pour créer un court couvert de 15 000 places.

Ce projet ayant été refoulé à la suite des fortes oppositions des associations de riverains, la Ville, l'État et la Fédération Française de Tennis s'étaient rabattus sur un projet de deux hectares amputant encore le Bois et couvrant une portion du boulevard périphérique. Cette solution, très coûteuse, aurait été financée par le budget des JO. Mais le 5 Juillet, Londres l'emportait sur Paris et ce projet était abandonné.

Le projet Hébert :

En 2006, la FFT relançait un projet, avec l'assentiment de la Ville et de l'Etat, pour créer son court couvert de 15 000 places, sur l'actuel stade Hébert de la porte Molitor.



Les utilisateurs actuels du stade, un grand nombre d'établissements scolaires, seraient refoulés, paraitil, sur la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil.

Construire ce bâtiment, en respectant les règles de sécurité pour l'évacuation du public semble très difficile vu l'exiguïté de la parcelle de terrain.

En outre, aucun parking n'étant ni prévu, ni possible compte tenu de l'encombrement du sous sol, le trafic automobile engendré rendra la porte d'Auteuil inaccessible.

Sur un plan urbanistique, bâtir une sorte de « blockhaus » de 30 à 40 m de haut à l'entrée de Paris et contre le Bois semble une hérésie.

Mais le grand risque est ailleurs.

En effet, la liaison indispensable entre le site

d'Hébert et l'actuel Roland-Garros menacera à court ou moyen terme les Serres d'Auteuil et le Jardin des Poètes qui séparent les deux emplacements. Ce projet est donc condamnable du point de vue technique, du point de vue urbanistique et du point de vue du sport populaire et scolaire.

Les solutions existent cependant au niveau intercommunal :

La réalisation du Stade de France est un exemple à suivre. La Région, la Ville et l'État ont jugé qu'il était d'intérêt national de créer un grand stade. La procédure de PIG (Projet d'Intérêt Général) donne ainsi les moyens juridiques et financiers à un établissement public de créer ce stade.

Si l'on considère qu'il est de l'intérêt de la France d'étendre Roland-Garros à environ 25 hectares, pour figurer dignement dans le Tournoi du Grand Chelem, c'est la solution.

Il faut trouver un site en région parisienne, bien desservi par autoroute et par transport en commun (R.E.R) pour y implanter un nouveau Roland-Garros doté de toutes les commodités modernes d'accès et de parking.

Les objections à la solution :

Les objections de la Ville concernant le nom de Paris, la fiscalité, la redevance de concession, les retombées en hôtellerie – restauration et autres sont à écarter pour privilégier l'intérêt de la Région Île-de-France toute entière.

Pour le nom, il suffit de voir que, pour tous, le Stade de France est à Paris (et non à St Denis).

Pour les redevances et la fiscalité, des contrats Ville de Paris et communes d'accueil sont à imaginer. Quant aux loisirs parisiens, une bonne desserte entre le site nouveau et Paris les règlera facilement.

L'utilisation de l'actuel Roland-Garros, qui aura perdu son nom, ne devrait pas poser de problème à la Ville, les besoins du sport populaire, scolaire et autre sont évidents. Il ne faut pas oublier que l'actuel Roland-Garros est une concession accordée par la Ville sur une emprise du Bois de Boulogne.

L'urbanisation de la Porte d'Auteuil :

Comme nous le verrons pour d'autre dossiers, Stade Jean-Bouin, Hippodrome d'Auteuil, construction sur l'ancienne gare d'Auteuil, passage du tramway, coulée verte RFF, il est nécessaire de procéder à une véritable étude d'urbanisme du secteur et de procéder à une véritable concertation des riverains avant de lancer des projets sans cohérence les uns avec les autres.

Cependant, le Maire a clairement laissé entendre, au Conseil de Paris du 13 Février, qu'il fallait trouver un autre site pour l'extension de Roland-Garros...à suivre!

PLAN DE DEPLACEMENT DE PARIS (PDP)

Le Conseil de Paris a voté le 12 Février dernier l'arrêté permettant de soumettre à enquête publique le projet de PDP. Les 195 pages de ce projet constituent un catalogue de vœux pieux qui ont pour thèmes, la protection de notre santé par la lutte contre la pollution, la qualité de la vie, la vitalité économique de la ville et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Mais, en assignant la priorité à la qualité de l'air, ce PDP veut justifier une politique anti-voitures, alors que l'objectif devrait être l'amélioration en termes de durée, de confort et de sécurité, des déplacements des Parisiens et des Franciliens.

Notons en effet que la majorité des voitures en circulation dans Paris proviennent de la banlieue.

Pour vous faciliter la lecture du PDP (www.paris.fr/portail/viewmultimediadocument?multimediadocument-id=26418), nous vous avons établi le petit lexique suivant :

Petit lexique à l'usage des lecteurs du PDP :

La <u>concertation</u> : méthode d'usure de l'adversaire qui amène finalement celui-ci à accepter le projet qu'il refusait.

Les <u>projets</u> : ne peuvent être que durables. Ils dureront bien autant que la mandature de leurs auteurs. Ils ne peuvent être que de HQE ; la haute qualité environnementale, est une nouvelle qualité qui met à l'abri de toute opposition.

L'énergie : ne peut être que renouvelable et surtout pas fossile.

La <u>circulation</u>: doit être douce, c'est en fait la marche à pied, le vélo, la planche à roulettes, plus noblement le skate, le patin à roulettes ou roller, la planche à voile, la planche à repasser et même la planche à billets. Elle peut même être apaisée, quand sa mauvaise organisation parvient à tout bloquer.

La <u>voie rapide des berges de Seine</u> : est le seul axe de Paris où la vitesse est strictement contrôlée à 50 km/h ; cette voie est d'ailleurs destinée à se transformer en promenade plantée, pour les piétons.

Le <u>transport des marchandises</u> : ne pourra se faire que par le ferroutage et la voie d'eau ; produits périssables s'abstenir.

Les <u>sites logistiques urbains</u> : destinés à recevoir ces marchandises, ce sont tout simplement des entrepôts plantés en ville.

La <u>P.C</u>, <u>petite ceinture</u> : va devenir une promenade plantée piétonne. Cependant, à terme, elle redeviendra une voie ferrée pour les trains de marchandises, comprenne qui pourra.

Le report modal : c'est aller à pied quand le métro est en grève.

Le trajet des banlieusards ne peut être que pendulaire (le matin du domicile au bureau, le soir dans l'autre sens).

Les <u>espaces civilisés</u>: zones, places, squares, carrefours, où on ne jette plus ses ordures n'importe où et où on ne se fait plus agresser, ni écraser par les voitures, et où on peut jouer du tam-tam tranquillement.

Les <u>incivilités</u> : ce mot recouvre les insultes, les crachats, les coups, les bris de vitrines, les tags, les sièges éventrés du métro et autres violences urbaines.

Les <u>espaces verts</u>, classés inconstructibles : sont en fait des réserves foncières destinées à des projets publics farfelus et coûteux.

Les <u>pauvres</u> n'existent plus, il n'y a que des défavorisés.

Les <u>infirmes</u> non plus : ils sont devenus des handicapés moteurs ; d'une mobilité réduite, ils sont passés à une mobilité différente.

Les <u>observatoires</u>: nouveau terme pour désigner les comités, les commissions, encore mieux, les comités de pilotage ; ils sont indispensables avant toute décision d'une administration hésitante.

Donc, après avoir compris le sens des mots, il faudra se lancer dans la science des sigles.

En effet le PDP devra s'insérer dans le PDUIF, dans le respect du SDRIF modifié et modifiant le SDAU-IF.

Mais heureusement tout se terminera dans le CONSENSUS, moment magique où le décideur ayant usé la capacité de résistance de ses adversaires grâce à la concertation, pourra enfin faire passer son projet, projet bien sûr durable et de HQE!

CONSEILS DE QUARTIER DE L'AUTOMNE 2006

Muette Nord

7 novembre 2006



Sécurité des traversées de l'axe Boulainvilliers: Axe important de dégagement pour lequel il faut un minimum de fluidité. Des études sont faites sur les trois carrefours: rue Bois-le-Vent, rue Singer, rue des Bauches, pour trouver des solutions, afin d'éviter tout accident. A signaler que depuis deux ans, les accidents sur cet axe sont dus au comportement de l'usager, et non aux infrastructures.

Bilan de l'accidentologie de l'arrondissement, y compris le bois de Boulogne: L'adresse internet www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr reprend sur deux ans (2004-2005) les principaux axes accidentogènes, en particulier le long de l'axe de la Seine et dans le Bois de Boulogne. On constate en 2006 une baisse des accidents. Pour les vélos, la possibilité de circulation en sens inverse sur les pistes cyclables et

certaines voies à 30 km/h est étudiée entre la préfecture de police et le service de la voirie.

Stationnement dans le quartier : Problème récurrent, en conformité avec la politique de la Mairie de Paris de ne plus construire de parking.

En conséquence, le conseil de quartier émet un vœu, concernant l'exploitation de l'ancienne voie ferrée enterrée et désaffectée entre La Muette et la rue Edmond-About, avec la création en sous-sol du boulevard Émile-Augier d'un parking, en concession mixte, avec dalle végétalisée en surface. Ce vœu est adopté à l'unanimité

Signalisation et fonctionnement du carrefour des rues Vital et Nicolo et de l'avenue Paul-Doumer: Le nouveau réglage du feu vert de la rue Vital, augmenté de quatre secondes, réduira les problèmes de retenue de circulation, sans affecter l'axe prioritaire Avenue Paul-Doumer. D'autre part, le marquage au sol axial sera effacé, compte tenu des difficultés pratiques qu'il engendrait.

Comptage sur la voie sur berge : Il s'agit d'un document remis par un membre du conseil de quartier Auteuil-Sud à la direction de la voirie. L'association XVI^e Demain dont fait partie ce membre, ne prend pas la responsabilité de ce comptage et se rallie à la position de la mairie de l'arrondissement, opposée à la suppression de la circulation automobile les week-ends sur la voie sur berge.

Travaux de la bibliothèque du Trocadéro: Des retards sont dus à la présence d'amiante. Ouverture prévue le 15 mai prochain.

Maison des associations rue Boylesve : Il reste certains travaux d'aménagement intérieur.

D'autre part, le conservatoire Francis-Poulenc sera fermé six mois pour cause de sécurité. Les enfants seront alors en partie recueillis à la Maison des associations

Carte interactive municipale: Le principe de sa mise en place sur Internet a été voté. Elle permettra de localiser les équipements municipaux de l'arrondissement. Pour l'instant, et pour éviter erreurs et imperfections, il faudra tenir compte de l'expérience du 18^e arrondissement.

Dauphine

16 novembre 2006



Prostitution avenue Bugeaud et avenue Foch: La prostitution n'est pas illégale. Ce qui est réprimé, c'est le proxénétisme.

Pour intervenir il faut qu'il y ait un comportement sur la voie publique qui porte atteinte aux bonnes mœurs.

La prostitution en camionnette ne rentre pas dans ce cadre. Le problème étant récurrent dans le 16^e, la police reste attentive et effectue en moyenne de 400 à 500 procédures pour racolages par an sur l'arrondissement.

Travaux place du Trocadéro : La rénovation du pavage de la place se fera en trois phases.

La première est terminée, les deux autres auront lieu en 2007 et 2008.

Circulation avenue Victor-Hugo: Notamment entre les places Jean-Monet et Victor-Hugo, le stationnement est trop souvent anarchique de la part des riverains (les places de livraison sont occupées indûment) mais également des taxis. Les feux décalés autour de la place sont dangereux pour les piétons. Ce problème ainsi que celui de l'emplacement des stations de taxis seront abordés au Conseil de Paris.

Multiplication des tournages rue de la Faisanderie : Les autorisations sont délivrées par la Mission cinéma au nom du Maire de Paris et de la Préfecture de police. En cas de nuisances, il est recommandé aux riverains d'écrire à la mairie du 16^e.

Chantier de rénovation et mise aux normes de Janson-de-Sailly: Pour la sécurité des piétons, la rue de Longchamp a été mise provisoirement en sens unique. Cette première phase de travaux, qui doivent se prolonger en 2008, s'achèvera en juin 2007.

Construction d'un immeuble social avenue du Maréchal-Fayolle : L'OPAC prévoit la construction de 140 logements au n°45-47 de l'avenue dans une parcelle appartenant à la Ville où se trouvaient un préfabriqué hébergeant l'antenne médicale des Terres Australes françaises et un blockhaus occupé par une association de scouts. Le projet prévoit également des locaux pour réinstaller la section locale d'architecture actuellement logée au 75, avenue de Versailles où il est prévu de construire une crèche. L'appel d'offres a été lancé.

Éclairage de l'avenue Foch: Il s'agit de refaire l'éclairage sur l'ensemble de l'avenue. Le coût est élevé: deux tiers du budget annuel d'investissement de voirie pour le 16°. M. Taittinger estime qu'il est indispensable de donner la priorité à l'éclairage des voies moyennes et petites pour des raisons de sécurité. Le projet n'a pas été retenu pour 2007 lors des arbitrages avec la Mairie de Paris. La mairie du 16° continue à demander à l'Hôtel de ville un budget exceptionnel pour cette avenue dont l'intérêt dépasse notre arrondissement.

Budget du conseil : Il est décidé de financer la remise en état du gazon synthétique au stade Suchet, situé 26, avenue du Maréchal-Franchet-d'Espérey.

Chaillot 28 novembre 2006

Nuisances et propreté rues Mesnil et Saint-Didier : Elles sont liées à la présence de SDF. La police s'en occupe avec l'aide de la brigade d'aide et de protection des sans abris et du SAMU social mais, comme il a déjà été dit, les moyens coercitifs sont très limités.

La saleté est également due aux chiens. Il va être demandé à la brigade chargée de verbaliser pour ce type d'infractions d'effectuer des passages dans la rue.

Encombrement des trottoirs avenue Kléber : La brasserie au n° 69 de l'avenue et la pizza Rabbit ont été priées de déplacer les panneaux qui gênaient les piétons.

Carrefour Kléber / Longchamp / Magdebourg: Mise en place de feux tricolores sur chaque contre-allée et reprise des passages protégés, réaménagement prévu dans le cadre de la mise aux normes de sécurité routière fixée par les réglementations nationale et européenne.

Il ne règlera pas pour autant la gêne apportée par le stationnement anarchique des clients de l'hôtel « K », rue Magdebourg. Un contact va être pris avec la direction de l'hôtel.

Avenue Marceau/mobilien 92 : Devant les nuisances entraînées par la mise en sens unique de l'avenue Marceau, le maire du 16^e

a demandé le retour au double sens de circulation, sans succès. La seule mesure envisagée concerne l'inversion du sens de circulation de la rue Freycinet, entre la rue Goethe et l'avenue Pierre 1^{er} de Serbie. Le conseil de quartier adopte à l'unanimité le vœu que l'avenue Marceau soit remise à double sens.

Place d'Iéna : Le feu vert à l'arrivée de la rue de Longchamp sur la place d'Iéna est trop court. La Préfecture propose d'inverser le sens de cette partie de la rue afin de faire passer les véhicules descendant vers la place par la rue de Lubeck et la rue Boissière. Mesure à mettre en place en 2007.

Il est signalé également que la mairie du 16^e financera la rénovation de l'éclairage rue du Bouquet-de-Longchamp.

Entretien du square des Etats-Unis : Cela relève de la direction des parcs, jardins et espaces verts qui a été saisie.

Propreté : Le prochain conseil de quartier traitera de ce sujet avec le service de propreté du 16^e qui sera présent.



Prochaines réunions des conseils de quartier (18 h 30) et d'arrondissement (18 h) à la mairie du 16 ^e arr.							
J 26 avril	Muette- Sud	Ma 15 mai	Dauphine	3 mai	Conseil d'arr.		
J 10 mai	Muette- Nord	Me 30 mai	Chaillot	19 juin	Conseil d'arr.		

Voir: http://www.mairie16.paris.fr/

BRAVO AU SERVICE DE LA PROPRETÉ

Ce titre un peu provocateur, et nullement ironique, semble ne pas tenir compte de l'impression assez défavorable que nous donnent les rues de notre arrondissement.

Récemment, le départ du responsable du service de la propreté du 16^e a été l'occasion de faire la connaissance de son successeur – Reynald Gilleron - de lui présenter notre association et de recueillir ses remarques sur le fonctionnement du service de l'arrondissement. M. Gilleron qui a travaillé au service central de la propreté arrive donc dans l'arrondissement avec une vue très synthétique sur les problèmes de propreté.

Si les résultats ne sont pas satisfaisants dans de nombreuses rues, le service de la propreté fait preuve d'une organisation assez remarquable.



Les **ordures ménagères** sont ramassées le matin, à l'exception de la tranche horaire – 8 h 30 / 9 h 30 – pour ne pas aggraver les problèmes de circulation lors de la rentrée des classes. 210 à 270 tonnes sont collectées quotidiennement avant 11 h 45, soit l'équivalent de la collecte d'une ville comme Bordeaux, sur des circuits tournants pour ne pas bloquer une rue trop longtemps. On imagine la difficulté pour organiser de tels circuits.

Les bennes, une fois remplies, sont dirigées vers les sites de traitement de Nanterre, d'Aubervilliers, de Clichy (le centre d'Issyles-Moulineaux est en cours de reconstruction).

Les deux à trois tonnes restant à midi et dispersées sur tout l'arrondissement sont enlevées dans l'après-midi. Les bennes sont ensuite envoyées dans d'autres arrondissements.

L'enlèvement des **objets encombrants** fonctionne de façon très satisfaisante (tél : 39 75), ne serait-ce la désinvolture des habitants qui ne se donnent pas la peine de décrocher leur téléphone.

Les **corbeilles en plastique**, objets de nombreuses critiques, dont l'obligation de transparence résulte du plan Vigipirate, devraient être remplacées par un nouveau mobilier qui sera testé à Paris en 2007. Leur positionnement que nous avons critiqué, est justifié par un besoin de visibilité, si on veut qu'elles soient utilisées.

Le nettoyage des marchés qui doit se faire en respect d'un contrat d'objectifs est une activité difficile :

- dépôts d'ordures en vrac des commerçants et non en sac, ce qui nécessite un enlèvement à la pelle,
- dépassements d'horaires par les commerçants, dans l'indifférence des concessionnaires gestionnaires des marchés en délégation de service public,
- stationnement des riverains avant la fin du nettoiement, la police n'intervenant pas, le service de la propreté doit gérer ces entraves.

Dans le **bois de Boulogne**, le service de la propreté doit nettoyer les voies, enlever les feuilles sur les pistes cyclables. A noter que, hors le Bois, le seul 16^e rassemble 18 000 arbres (90 000 sur Paris), la responsabilité du ramassage des feuilles relevant du service du 16^e.

Un nouveau plan d'organisation du service de la propreté doit être mis en œuvre au 2^e semestre 2007. Il sera l'objet, avec l'aide de M. Gilleron, d'une prochaine communication dans « la Lettre ».

400 hommes verts sont là pour ramasser des ordures qui ne cessent d'augmenter. Ne perdons pas de vue qu'incivisme et accroissement constant de ces ordures ne peuvent que conduire à une impasse, tant que la population ne sera pas plus impliquée.

COURRIER DES LECTEURS

Petite ceinture et tramway

J'ai déjà eu l'occasion de vous écrire pour exprimer le souhait que la « petite ceinture» soit rétablie, tout au moins dans le nord de Paris, et ne soit pas remplacée comme dans le sud par un tramway.

Je trouve extravagant que ce magnifique ouvrage exécuté par nos arrière-grands-parents soit délaissé, alors que tous les terrassements existent encore et que les seuls gros ouvrages consisteraient à établir des relations « piétons» entre les gares de la « petite ceinture» et des stations de métro toutes proches.

Je trouve incroyable de penser à toutes les difficultés qui sont engendrées par le nouveau tramway, par la diminution des trottoirs et la suppression de nombreux points de stationnement, par le comblement d'un passage souterrain pour les automobiles à l'une des portes de Paris pour permettre le passage de la ligne de tramway, et que la pelouse verte (qui est tant vantée) ne serve en fait à personne puisqu'elle est située entre les rails du tramway.

On peut d'ailleurs se demander ce qu'il adviendrait de la circulation aux heures de pointe si un jour le tramway devait traverser le bas de l'avenue de la Grande-Armée, par exemple! Yves Monod

Modifications de trottoirs

Ces modifications poursuivies avec acharnement dans notre arrondissement et pour un coût élevé, ... deux exemples :

- le premier consiste en l'élargissement des trottoirs à la hauteur des arrêts d'autobus, ce qui fait que si un autobus est arrêté, il bloque la circulation, comme c'est le cas avenue Théophile-Gautier.
- Le deuxième exemple est celui de l'élargissement du trottoir devant l'ancienne gare de la Muette, avec pour résultat qu'il n'est plus possible de s'y arrêter, ne serait-ce que pour déposer rapidement un client du restaurant, sans bloquer la circulation

Tous ces travaux coûtent très cher, et nous ne sommes même pas consultés! Est-ce normal?

Yves Monod

Quelques opinions variées

Piscine Molitor: Le serpent de mer va-t-il enfin sortir des bassins?

PLU, classement du parc Sainte-Perine : Ouf!

<u>Vélo</u> : c'est une aberration, ... car peu de gens sont capables de remonter les rues en pente.

<u>Nuisances avenue de Versailles</u>: Depuis la répression contre les automobilistes, les trottoirs sont envahis par le stationnement et le déplacement des motos, des vélomoteurs et des vélos qui, l'avenue de Versailles étant en sens unique, vont en contresens pour rattraper le double-sens devant le collège René-Cassin. Pauvres piétons !...

Simone Costes

Remarques des lecteurs sur la dernière lettre

Une fois de plus, félicitations pour votre action et votre dernière lettre : Bravo pour l'interpellation du Maire le 10 octobre...! Propreté dans le 16^e : plus que perplexité... Circulation sur voie sur berge : bravo pour la position contre la fermeture... Assez de fatwas contre la voiture : super bravo... Très belle impression de la lettre... Bravo pour l'ensemble...! Bernard Froman

Sur la plateforme d'Auteuil, des logements sociaux de hauteur limitée, ... pas de fermeture de la voie Pompidou, une aberration, ... enseigner le civisme dès la maternelle, ... Gladys Tricot

PROJET VARIZE / DELESTRAINT / MURAT

Une grande émotion règne dans le quartier au vu d'une demande de permis de construire déposée le 29 Septembre 2006 par la COGEDIM pour le compte des propriétaires actuels, les Petites Sœurs des Pauvres.



Ils se sont néanmoins constitués en association de défense.

Le projet consiste en :

- 208 logements,
- 3 842 m² d'une résidence pour personnes âgées,
- 300 m² d'une chapelle,
- 237 places de parking en sous-sol,
- 5 802 m² d'espace vert intérieur protégé.

Soit : 21 702 m² de SHON (surface hors œuvre nette).

Les riverains s'émeuvent de cette densification du quartier et surtout de voir s'élever devant leurs fenêtres des immeubles de cinq à dix niveaux alors qu'ils jouissaient de vues agréables sur le jardin des sœurs qui occupaient des bâtiments peu élevés.

Mais le règlement d'urbanisme et le souhait, compréhensible, des propriétaires de faire fructifier leur patrimoine, ne laissent que peu de chances aux riverains de s'opposer à ces constructions.

La mairie du 16^e a émis des réserves sur l'esthétique des façades et demande l'ouverture du jardin au public.

FAUT-IL DÉTRUIRE L'ASSOCIATION PARIS - JEAN-BOUIN ?

L'association de Paris - Jean-Bouin : Cette association sportive comprend 3 500 membres. Ce club omnisport regroupe la pratique du hockey, du tennis, de l'athlétisme et du rugby.

Des records prestigieux y ont été inscrits par Ladoumègue, Jazy ou Boubka. Des stages scolaires y ont régulièrement lieu. Une association sportive pour le sport populaire y regroupe 2 000 membres.

Récemment, le groupe Lagardère a apporté son soutien au club, pour y développer le tennis de haut niveau et pour y créer un centre d'étude de la physiologie du sport à travers le « Team Lagardère ».

La création envisagée d'un stade de rugby de 18 000 places couvertes : Le 13 décembre 2006, à la grande surprise de tous, le Maire de Paris exprime sa ferme volonté de créer rapidement un stade de rugby de 18 000 places



couvertes au profit du Stade Français, actuel sousconcessionnaire de l'Association Paris - Jean-Bouin. Le terrain actuel de rugby comprend 7 600 places assises non couvertes. Le projet consiste à construire 18 000 places assises couvertes en érigeant des tribunes culminant à 20 mètres de haut; à réaliser un parking souterrain de 500 places et 8000 m² de commerces pour contribuer au financement des 110 millions d'euros nécessaires.

Ceci suppose l'élimination du club omnisport et de ses membres. Ceux-ci seraient recasés, semble-t-il, sur les douze hectares de la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil.

Enfin, la capacité de 18 000 places est notoirement

insuffisante. Les dernière rencontres de rugby, jouées au Parc des Princes, ont réuni 46 000 spectateurs.

Les solutions (économiques) existent :

Le stade Charléty. Ce stade de 18 à 20 000 places est sous employé. Pour le rentabiliser la Ville est obligé de le louer pour des brocantes et autres manifestations extra-sportives! La mairie prétend qu'il n'est pas adapté au rugby, sans autres explications et que sa transformation est impossible, car un grand égout passe dessous? Il n'empêche que c'est une solution qui économiserait les 110 millions nécessaires à Jean-Bouin.

L'alternance avec le football au Parc des Princes. Le Parc n'est utilisé qu'une fois par quinzaine pour le foot. Techniquement il serait possible de jouer au rugby en alternance sur ce même stade.

Les nouveaux concessionnaires du Parc ne semblent pas hostiles à cette solution d'alternance qui améliorerait la rentabilité de leur affaire.

Les questions d'entretien de pelouses semi-artificielles sont réglées depuis longtemps dans d'autres pays.

Les riverains seraient également favorables dans la mesure où les nuisances provoquées par les matchs seraient localisées en un seul endroit au lieu de deux.

En outre les riverains de Jean-Bouin ne verraient pas devant leurs fenêtres s'élever des tribunes de 20 m de haut.

Nécessité d'une étude globale d'urbanisme du secteur et de financement. Cette étude est absolument urgente. Comment imaginer les circulations automobiles, en cas de simultanéité de matches de foot et de rugby dans le quartier quand on connaît la situation actuelle en cas de match de foot ?

Comment la Ville peut-elle envisager de financer, ce projet de 110 millions en y ajoutant l'extension de Roland-Garros estimé à 140 millions et la Piscine Molitor chiffrée actuellement à 75 millions ?

Le Conseil de Paris du 13 Février a approuvé le projet par 80 voix contre 59 malgré toutes ces objections.

Association XVI DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIe-DEMAIN@cegetel.net Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin et Françoise Manoncourt ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard Photos : V. Gros, C. Muyard